



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
6 avril 2005  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2005**

6-10 juin 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### Chine

#### *Résumé*

La Directrice générale présente pour examen et observations le projet de descriptif du programme relatif à la Chine. Le Conseil d'administration est prié d'approuver, pour la période 2006-2010, le budget indicatif global d'un montant de 61 035 000 dollars à financer au moyen des ressources ordinaires, dans les limites des fonds disponibles, et un montant de 40 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

\* E/ICEF/2005/7.

\*\* Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2005, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats obtenus. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.



<i>Données de base*</i> (2003 à moins d'indication contraire)	
Population infantile (en millions, moins de 18 ans) . . . . .	369,2
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	33
Pourcentage d'enfants présentant une insuffisance pondérale (cas modérés et graves, 2002) . . . . .	8
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) . . . . .	51
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) . . . . .	99/99 <sup>a</sup>
Pourcentage d'élèves de première année atteignant la cinquième année (2000/2001) . . . . .	98
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (%) . . . . .	77
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) . . . . .	0,1
Travail des enfants (% , enfants de 5 à 14 ans) . . . . .	–
RNB par habitant (en dollars des États-Unis) . . . . .	1 100
Enfants d'un an vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (%) . . . . .	90
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%) . . . . .	84

\* Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles sur le site Web <[www.unicef.org](http://www.unicef.org)>.

<sup>a</sup> Définition à usage national.

## La situation des enfants et des femmes

1. La Chine a continué d'accomplir des progrès remarquables pour ce qui est de la réalisation des droits des enfants au cours des cinq dernières années. En 2001, le Comité national de travail sur les enfants et les femmes a indiqué que la plupart des 24 objectifs du Plan d'action national en faveur des enfants dans les années 90 avaient été atteints et défini un nouveau programme ambitieux pour la période 2001-2010. Les progrès économiques spectaculaires de la Chine favorisent le nombre de ces réalisations mais on se préoccupe de plus en plus de déterminer comment assurer une répartition équitable des effets bénéfiques de la croissance. L'équilibre entre le développement économique et le progrès social, les provinces qui vont de l'avant et celles qui restent à la traîne (en particulier dans l'ouest de la Chine), les zones urbaines et les régions rurales, les hommes et les femmes et les garçons et les filles est le trait dominant du discours économique et social.

2. Bien que la mortalité infantile et celle des enfants de moins de 5 ans continuent de diminuer, le taux de réduction s'est ralenti et des disparités notables demeurent au sein des populations rurales, occidentales et migrantes. De plus en plus, les décès d'enfants marquent la période néonatale; après cette période, ce sont les décès dus à des accidents qui sont les plus courants. Bien qu'à l'échelon national, 76 % des naissances aient lieu en milieu hospitalier, les disparités régionales pour ce qui est des taux de mortalité maternelle sont considérables, et l'objectif visant à réduire ces taux a été l'un des rares objectifs du Plan d'action national en faveur des enfants dans les années 90 à ne pas avoir été atteint. Bien que la sécurité alimentaire de la plupart des enfants chinois soit assurée, le problème du rachitisme demeure dans les provinces occidentales et les zones rurales et les carences en vitamines et oligo-éléments dans l'ensemble du pays restent préoccupantes. L'obésité de l'enfant constitue par ailleurs un problème tout récent.

3. Des progrès certains ont été faits dans les années 90 pour mettre en place des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable adéquats. Toutefois, bien que la plupart des foyers urbains disposent de latrines, seulement 51 % des foyers ruraux en sont dotés. Le mauvais équipement sanitaire des logements et des écoles ainsi que le manque d'hygiène continuent de faire obstacle à la bonne santé de nombreux enfants.

4. La Chine prévoit de fournir une éducation de base obligatoire dans les zones où vit 95 % de la population d'ici à 2010 et une éducation secondaire complète dans celles où vit 85 % de la population d'ici à 2020. Bien que les taux d'inscription soient déjà généralement élevés, des disparités notables demeurent au niveau de la qualité de l'enseignement et de l'accès à l'éducation entre les provinces, les filles et les garçons et au sein des populations minoritaires, notamment en ce qui concerne les enfants de migrants. Dans nombre de zones moins développées, les enseignants ne sont pas dûment formés et les infrastructures de base permettant de disposer d'un cadre sûr et salubre favorable aux études font défaut. Les dépenses consacrées par le Gouvernement central à l'éducation ont augmenté mais pas suffisamment pour que les objectifs nationaux puissent être atteints.

5. Le plan du Gouvernement intitulé « L'éducation pour tous » souligne les liens existant entre le développement du jeune enfant et l'éducation de base et note par exemple que le manque de préparation à l'école est l'une des principales raisons d'abandon scolaire. Le Gouvernement chinois promeut la création d'écoles maternelles et de jardins d'enfants privés mais le manque d'enseignants qualifiés et le coût relativement élevé dans les zones les moins développées constituent des obstacles. Il existe un modèle national pour le développement du jeune enfant qui est axé sur la famille et la communauté et fait appel à tous les secteurs pertinents. Il s'avère toutefois difficile de faire en sorte que tous les secteurs œuvrent de concert.

6. La Chine connaît de vastes migrations internes : quelque 140 millions de personnes ont quitté des zones rurales et montagneuses marginales pour les centres urbains à la recherche d'une vie meilleure et leurs enfants sont, d'après les estimations, au nombre de 20 millions. Les enfants qui migrent avec leurs parents sont parfois confrontés à des difficultés pour ce qui est de l'accès à des écoles et à des services de santé de bonne qualité, et ceux qui sont laissés à des soignants courent le risque d'abandonner l'école, d'être négligés ou maltraités et de ne pas disposer de l'appui psychoaffectif nécessaire.

7. Selon les dernières estimations gouvernementales, à la fin de 2003, 840 000 personnes étaient infectées par le VIH/sida et 80 000 personnes avaient le sida. Depuis 1999, le taux annuel d'augmentation du nombre d'infections par le VIH déclaré est de 30 % et le pourcentage de femmes infectées a doublé. Les données obtenues à l'aide de programmes de surveillance suggèrent que l'épidémie ne se cantonne plus aux groupes de personnes ayant un comportement à risque, mais se propage dans l'ensemble de la population. L'épidémie gagnant dans les zones de forte prévalence, un nombre croissant de femmes enceintes sont dépistées positives pour le VIH. Dans ces zones, les enfants touchés par le VIH/sida font l'objet d'une stigmatisation, se voient imposer la charge de parents malades et un nombre croissant d'entre eux contractent le sida. Le nombre d'adolescents vulnérables au VIH s'accroît également au fur et à mesure que l'épidémie s'étend, notamment parce que beaucoup de ces derniers n'ont toujours pas accès à l'information, aux connaissances et à l'environnement favorable dont ils ont besoin pour se protéger.

8. Le recensement de 2000 a confirmé qu'il existait une distorsion croissante dans le rapport de masculinité à la naissance : 117 garçons contre 100 filles (10 points de plus que la normale). Les raisons en sont complexes mais ce phénomène est principalement dû à la discrimination dont les filles font l'objet dans la culture chinoise traditionnelle.

9. La Chine est signataire de la plupart des grandes conventions internationales de protection de l'enfance et a incorporé nombre des principes figurant dans ces conventions dans le droit chinois. Toutefois, le rythme rapide du développement entraîne de nouveaux problèmes, en particulier pour les familles et les enfants les plus vulnérables et marginalisés. Le manque de données et d'informations de bonne qualité, le caractère délicat des problèmes en question et divers types de discrimination se conjuguent souvent pour cacher la situation des enfants qui sont abandonnés, orphelins, vivent ou travaillent dans la rue, sont handicapés, ont des problèmes avec la loi ou sont touchés par les migrations. Une importance croissante est accordée au développement moral des jeunes et à l'application effective des lois en vue de protéger les enfants de la violence, de la maltraitance, du trafic et des pires formes de travail des enfants.

10. La Chine est sujette à une vaste gamme de catastrophes naturelles, notamment les inondations, les sécheresses, les tremblements de terre et les tempêtes de neige. Au cours de ces dernières années, les capacités du Gouvernement de se préparer de façon adéquate à la plupart des catastrophes naturelles et situations d'urgence et d'y faire face se sont notablement améliorées.

11. Le Gouvernement a soumis son dernier rapport au Comité des droits de l'enfant en juin 2003. Le Comité examinera ce rapport en septembre 2005 et des consultations d'avant-session à l'intention des parties et organisations non gouvernementales (ONG) intéressées seront organisées en juin 2005.

## **Principaux résultats obtenus et enseignements tirés du programme de coopération précédent, 2001-2005**

### **Principaux résultats obtenus**

12. Le programme mis en place a permis d'obtenir des résultats notables pour ce qui est des quatre objectifs définis dans le programme de pays précédent. Les activités de mobilisation et diverses mesures stratégiques en vue de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action national fait intervenir le Comité national de travail sur les enfants et les femmes, et le rôle de premier plan de ce dernier en matière de recherche et d'études s'est vu renforcé pour certaines questions nouvelles. Il s'en est ensuivi que des problèmes cruciaux, comme les enfants de migrants, les traumatismes des enfants et la violence à l'égard des enfants, font désormais partie du programme d'action national en faveur des enfants, comme l'attestent les récents rapports gouvernementaux.

13. Les partenariats stratégiques se sont développés, notamment ceux qui permettent d'avoir accès à des organes essentiels de prise de décisions, tels que la Commission nationale de développement et de réforme des plans quinquennaux de développement, ou qui font œuvre d'information des enfants et des adolescents, comme la Fédération de la jeunesse. La portée des interventions de certains partenaires traditionnels s'est élargie pour l'ensemble du programme. Les

partenariats établis avec des établissements universitaires et experts nationaux ont contribué au renforcement du soutien technique (par exemple, pour ce qui est de la maternité sans risques, de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et de l'évaluation des connaissances). L'UNICEF a également joué un rôle de premier plan en facilitant l'établissement de partenariats entre les pays (par exemple, partenariat entre les Gouvernements chinois, vietnamien et thaïlandais pour des projets communs de lutte contre le trafic transfrontière et partenariat interrégional de lutte contre l'arsenicose).

14. L'augmentation des autres ressources a été de presque 70 % entre 2001 et 2004, en faveur principalement du programme de santé et de nutrition, mais elle bénéficiera progressivement à d'autres programmes tels que la protection de l'enfance. L'UNICEF a fourni une assistance technique importante aux nouveaux dispositifs utilisés pour mobiliser des ressources, par exemple pour le vaccin et la vaccination contre l'hépatite B (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination), contre le VIH/sida (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) et pour la nutrition (Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et Banque asiatique de développement). Le programme a permis de dégager des ressources supplémentaires pour les services destinés aux enfants en établissant des liens entre l'UNICEF et plusieurs sources de financement plus importante. Par exemple, en apportant un soutien au suivi des sources d'approvisionnement en eau, il a facilité l'accès à un financement national pour de nouveaux réseaux d'alimentation en eau, et en soutenant la maternité sans risques il a permis d'obtenir du Gouvernement un supplément non négligeable de ressources.

15. Le programme a facilité l'élaboration ou le renforcement des lois politiques et directives nationales grâce à diverses méthodes, notamment le recensement d'approches et de modèles pilotes, l'établissement de liens avec des experts nationaux, la réalisation d'une campagne d'information bien définie passant par la mise à disposition d'éminents spécialistes internationaux et la visite de hauts responsables de l'UNICEF. Au nombre des résultats obtenus figurent la contribution à la mise au point de nouvelles politiques en matière de développement du jeune enfant ayant influencé l'affectation des ressources et débouché sur un accroissement de 39 à 50 % du nombre d'enfants inscrits au jardin d'enfants, dans les zones où le projet a été mené; le placement familial d'enfants orphelins ou abandonnés; la mise au point de politiques et la prestation de services en faveur des enfants qui vivent ou travaillent dans la rue et des enfants de migrants; la création d'un cadre d'appui aux interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles, notamment d'ordre psychosocial; et l'intégration de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et de l'éducation gratuite pour les enfants orphelins dans la politique nationale concernant le VIH/sida appelée « Four Frees and One Care » (Quatre éléments gratuits et un soin).

16. Les initiatives pilotes et de création de modèles ont également été transposées par le Gouvernement. Il s'est notamment agi de l'initiative concernant la prévention de la transmission mère-enfant du VIH qui concernait un district en 2002 et 127 en 2004; de celle de la maternité sans risques qui touchait 42 districts à haut risque et en concernait 500 en 2004; de l'enrichissement de la farine qui se faisait, à titre d'essai, dans deux usines et se fait maintenant dans 100 réparties dans sept provinces; d'un système d'information sur la gestion des établissements scolaires qui est maintenant en place dans tout le pays; de l'utilisation des manuels mis au point dans le cadre du programme d'enseignement local dans les six provinces

concernées par le projet; et de l'initiative de placement familial lancée en huit endroits et qui est maintenant reprise partout dans le pays.

17. Une évaluation du programme local de planification et d'action en faveur des enfants a montré que ce dernier promouvait des interventions favorisant effectivement la démarginalisation des femmes. Les réseaux mis en place constituaient un excellent moyen de diffusion des matériels d'éducation sanitaire. Un certain nombre de messages essentiels en matière de santé et de développement destinés aux enfants ont également pu être plus largement diffusés grâce à la production d'une version chinoise de *Savoir pour sauver* devant être utilisée dans tous les programmes en tant que moyen de communication et de formation et à la mise au point d'un document à l'intention de « 900 millions d'exploitants agricoles ». Des progrès ont été faits pour ce qui est de mieux faire connaître le plan d'action national et de soutenir la mise au point et le suivi de plans d'action locaux pour les enfants dans les districts concernés par le projet.

### **Enseignements tirés**

18. L'une des leçons de base concerne la manière dont le rôle joué par l'UNICEF évolue dans le cadre d'une croissance économique rapide et continue, et d'un développement marqué par des disparités croissantes. Au cours des cycles programmatiques précédents, l'UNICEF, qui avait principalement son soutien sur la prestation de services, a décidé de davantage se consacrer au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Le Fonds est maintenant prêt à aider le pays à mieux définir et mettre en œuvre ces politiques par le biais de l'acquisition de connaissances, de campagnes d'information et d'activités de communication et de planification dans un cadre marqué du sceau des droits de l'enfant.

19. L'expérience a montré que, pour influencer l'élaboration des politiques au niveau national, il faut mener des interventions qui : a) correspondent aux priorités nationales de la Chine et aux objectifs et normes internationaux (notamment la maternité sans risques, le développement du jeune enfant, le VIH/sida, le placement familial des enfants abandonnés ou orphelins et la fourniture de soins en établissements communautaires aux enfants qui vivent ou travaillent dans la rue); b) sont étayées sur le plan scientifique ou technique (notamment l'évaluation des connaissances, les essais concernant l'efficacité de l'enrichissement de la farine, la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, la méthode bilingue et biculturelle d'éducation des sourds, l'action psychosociale lors des catastrophes); ou c) prennent pour catalyseur un problème nouveau ou une crise (par exemple, l'enquête menée sur les normes de sécurité dans les écoles et les jardins d'enfants et sur le SRAS pour la surveillance épidémiologique et les mesures à prendre en cas d'épidémie).

20. Des projets pilotes ont été transposés sur une plus grande échelle avec succès lorsque : a) leur objectif était clair et se traduisait par un concept approprié, notamment des protocoles et directives d'application précis (par exemple, pour les soins de santé primaires, la maternité sans risques, le développement du jeune enfant, les programmes d'enseignement locaux et le placement familial); b) leur valeur était démontrée par un suivi systématique et les résultats obtenus étayés par des documents et mis en commun par le biais d'une stratégie de diffusion effective (par exemple, développement du jeune enfant et planification du développement scolaire, prévention de la transmission mère-enfant du VIH et enfants rendus

orphelins par le sida); et c) il existait un processus d'appui politique systématique en l'absence duquel la transposition par les autorités gouvernementales risquait d'être limitée.

21. Pour traiter de questions complexes, il faut en général un niveau élevé de coordination entre les partenaires, une programmation multisectorielle (VIH/sida, développement du jeune enfant et éducation des filles) et un renforcement de la convergence entre les programmes sectoriels permettant d'accroître efficacité et impact.

## Programme de pays, 2006-2010

### Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Programme</i>	<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Connaissances, activités de sensibilisation et politique sociale pour les enfants	5 031	450	<b>5 481</b>
Santé et nutrition	12 010	16 000	<b>28 010</b>
VIH/sida	5 880	6 700	<b>12 580</b>
Approvisionnement en eau et assainissement du milieu	2 800	3 500	<b>6 300</b>
Éducation et développement de l'enfant	11 280	4 500	<b>15 780</b>
Protection de l'enfant	7 950	4 400	<b>12 350</b>
Plans d'action et promotion des droits de l'enfant	6 842	4 450	<b>11 292</b>
Programme intersectoriel	4 000	–	<b>4 000</b>
Coûts intersectoriels	5 242	–	<b>5 242</b>
<b>Total</b>	<b>61 035</b>	<b>40 000</b>	<b>101 035</b>

### Processus d'élaboration

22. Le Ministère du commerce a joué le rôle de chef de file au niveau du processus d'élaboration et mis en contact les grands ministères de contrepartie du Fonds, les associations et le Comité national de travail sur les enfants et les femmes. Le Gouvernement a organisé une réunion stratégique de niveau national en février 2005 en vue d'identifier les priorités et les défis en matière de développement et de faire en sorte que le programme en tienne dûment compte. Le programme a fait fond sur le bilan commun de pays pour l'analyse générale de la situation en matière de développement, en évolution rapide en Chine, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de 2005.

### Objectifs, principaux résultats attendus et stratégies

23. L'objectif général est d'aider le Gouvernement à promouvoir le respect et à assurer la réalisation des droits de tous les enfants en Chine. Dans le cadre de sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, il est attendu de la Chine qu'elle

parviennent aux résultats clefs ci-après : en premier lieu, elle mettra au point et adoptera des politiques plus adaptées pour la réalisation des droits de l'enfant à la survie, au développement et à la protection. En deuxième lieu, les capacités des autorités et des communautés d'évaluer et d'analyser la situation des enfants et de suivre la mise en œuvre des politiques visant la réalisation de leurs droits seront renforcées. En troisième lieu, l'impact de plus en plus lourd du VIH/sida sur les enfants et les femmes sera atténué. En quatrième lieu, les capacités des autorités à tous les niveaux de fournir des services de base de qualité seront renforcées grâce à l'assistance technique. En cinquième lieu, les données d'expérience de la Chine pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant seront davantage diffusées et sa coopération avec les autres pays sur les questions relatives aux enfants et les enseignements tirés en la matière se verront améliorés.

24. Les stratégies adoptées concernent les droits des enfants à différentes étapes de la vie de ces derniers. Le programme continue de mettre l'accent sur les disparités en matière de survie et de développement de l'enfant. Il aborde également des menaces nouvelles telles que les traumatismes des enfants et l'obésité. En même temps, il accorde une priorité accrue au renforcement de la protection de l'enfant en abordant a) toute une série de problèmes spécifiques concernant les enfants les plus vulnérables, b) les questions relatives aux enfants touchés par le VIH/sida et c) les droits à la participation des enfants.

25. Le programme favorisera la concertation grâce a) à des activités de sensibilisation s'inspirant des études et enquêtes de haut niveau qui ont été réalisées sur des questions nouvelles ou mal comprises; b) à la mise en commun des données d'expérience internationales; et c) au soutien apporté aux projets pilotes novateurs et aux meilleures pratiques et à leur documentation. L'établissement de rapports sur les projets pilotes d'ici au prochain examen à mi-parcours facilitera la diffusion d'informations qui permettront au Gouvernement chinois de transposer les projets ou de modifier sa politique au cours du reste du programme.

26. Les campagnes de sensibilisation pour l'élaboration des politiques feront fond sur les connaissances techniques de pointe disponibles sur le plan international et au sein des établissements universitaires nationaux et seront orientées par des partenariats nationaux et internationaux stratégiques. L'objectif sera de veiller à l'intégration de questions ayant trait aux enfants essentielles dans les plans de développement quinquennaux. À titre d'appui à l'élaboration des politiques, le programme permettra de renforcer les capacités des entités de contrepartie aux différents niveaux pour ce qui est de la programmation axée sur les droits et les résultats et de l'acquisition des compétences techniques particulières nécessaires à la mise au point des projets pilotes.

27. Le programme portera principalement sur les provinces occidentales qui sont en retard en matière de développement et facilitera les échanges de données d'expérience entre les provinces. Les zones urbaines seront également abordées de manière à tenir compte de l'aggravation de la pauvreté et de l'évolution sociale affectant les enfants. Le programme s'efforcera d'établir une convergence géographique dans un nombre limité de districts afin d'accroître l'efficacité, de favoriser les approches intersectorielles et de soutenir la mise en œuvre des plans d'action en faveur des enfants au niveau des provinces et des districts.

## **Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

28. Le plan d'action national en faveur des enfants constitue pour le Gouvernement un cadre d'action favorable à la réalisation des droits de l'enfant et a facilité l'élaboration du programme de pays. Il comporte des objectifs spécifiques et mesurables dans le domaine de la santé et de l'éducation ainsi que des objectifs plus généraux en matière de protection de l'enfance. L'UNICEF, en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, a collaboré avec le Gouvernement à l'élaboration du bilan commun de pays et demandé instamment que l'attention nécessaire soit accordée aux questions de protection sociale. Le PNUAD a identifié cinq domaines d'action à l'appui des priorités de développement national de la Chine : a) l'élaboration de politiques socioéconomiques se fondant davantage sur la science et sur l'être humain en vue d'une croissance durable et équitable; b) l'amélioration des capacités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques sociales; c) le renforcement de la viabilité environnementale; d) la lutte contre le VIH/sida; et e) la promotion du rôle joué par la Chine dans la coopération internationale. Le programme de pays porte sur cinq domaines d'action mais tout particulièrement sur l'amélioration de l'élaboration des politiques sociales et le suivi de leur mise en œuvre ainsi que sur la lutte contre le VIH/sida.

## **Liens avec les priorités internationales**

29. Le programme, qui porte de plus en plus sur l'analyse des politiques sociales, les connaissances et les activités de sensibilisation et qui appuie les initiatives nationales en matière de santé, d'éducation et de protection des enfants, contribue aux cinq domaines d'action du projet de plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009. L'accent y est mis sur la réduction des disparités pour ce qui est de l'accès aux soins de santé de base, aux services d'assainissement et à l'éducation et de leur qualité (en particulier en Chine occidentale et dans les zones rurales et s'agissant des enfants touchés par les migrations et des fillettes) et l'objectif en est notamment de soutenir les efforts déployés par le pays pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, de réduction de la mortalité infantile et maternelle et d'égalité des sexes. En mettant l'accent sur l'atténuation de l'impact du VIH/sida sur les femmes et les enfants, le programme prend en compte aussi bien les objectifs du Millénaire pour le développement que ceux du plan stratégique à moyen terme.

30. L'UNICEF, grâce à ses précédents projets de coopération, a contribué à atténuer la pauvreté, notamment en faisant bénéficier les femmes rurales de microcrédits. Ces projets seront abandonnés progressivement et les enseignements qui en auront été tirés seront mis à la disposition d'institutions susceptibles de s'en servir. Le Gouvernement lui-même accordera une attention croissante à la question de la lutte contre la pauvreté et sera en cela soutenu par des organisations internationales ayant des avantages comparatifs en la matière comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale.

## **Éléments du programme**

### **Connaissances, activités de sensibilisation et élaboration des politiques pour les enfants**

31. Si l'on veut que les enfants puissent résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans une Chine en développement rapide, il sera nécessaire de redoubler d'efforts en vue d'acquérir et de diffuser des connaissances solides et fiables sur leur situation et de renforcer les activités de sensibilisation de manière à influencer les politiques, à appeler l'attention sur les questions relatives aux enfants et à créer des alliances. Avec l'aide du Comité national de travail sur les enfants et les femmes, le programme permettra de mener des travaux de recherche et d'analyse sur les engagements pris et les politiques adoptées en faveur des enfants et les résultats obtenus en la matière et soutiendra la recherche dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants. Il promouvra également un programme global en faveur des enfants s'inspirant de la Convention relative aux droits de l'enfant et des priorités du plan national d'action et accordera davantage d'attention aux questions de protection et de participation des enfants et de discrimination sexiste. Les efforts déployés devraient permettre de renforcer les capacités et les partenariats avec d'autres organisations : entités des Nations Unies, établissements universitaires et de recherche, associations s'efforçant d'informer les communautés telles que la Fédération des femmes de Chine, les ONG s'intéressant aux jeunes et les médias (en particulier ceux utilisés par les jeunes et les enfants, comme la télévision et l'Internet, notamment les sites Web mondiaux et nationaux de l'UNICEF en chinois). Le programme permettra d'identifier les possibilités de mise en commun, sur les plans national et international, des meilleures pratiques et des enseignements tirés par la Chine de ses efforts pour parvenir aux objectifs en faveur des enfants et d'introduire en Chine des concepts novateurs et des normes mondiales pour ce qui est des programmes relatifs aux droits de l'enfant.

### **Santé et nutrition**

32. La Chine doit relever un double défi; elle doit s'efforcer de réduire les disparités pour ce qui est de l'accès aux services de santé et de nutrition et à l'information y relative, en particulier en ce qui concerne la mortalité néonatale, tout en traitant de questions nouvelles comme les traumatismes des enfants, la suralimentation et la santé des adolescents. Le programme sur la santé et la nutrition vise à rassembler un certain nombre de données facilitant la mise au point de politiques et directives : a) donnant accès, de façon équitable, à des soins de santé maternelle et infantile et des services de nutrition essentiels, en particulier pour les filles; b) promouvant la commercialisation de produits indispensables à la santé, tels que le sel iodé; et c) fournissant des informations aux ménages afin de créer une demande de services et d'améliorer les pratiques en matière de soins.

33. Le programme portera surtout sur les provinces et les villes occidentales où les migrants sont nombreux. Les projets concernant la santé maternelle et infantile, la nutrition et la vaccination permettront de mener des interventions plus intégrées, convergentes et efficaces, et d'adapter les stratégies nationales en matière de programmes (par exemple, pour ce qui est de la vaccination et des troubles dus à une carence en iode) afin de desservir les populations marginalisées. La prévention de la transmission mère-enfant du VIH et les soins à apporter aux enfants touchés

par le VIH seront intégrés dans les soins de santé maternelle et infantile. L'UNICEF s'emploiera à faire prendre conscience de l'importance qu'il y a à répondre aux menaces qui se font jour en matière de santé et de nutrition et à mettre au point des directives en la matière. Ces stratégies seront complétées par un renforcement des capacités des entités de contrepartie, l'effort d'un soutien technique, une coopération multisectorielle et la prise de contacts avec des experts nationaux et des établissements universitaires, des activités de plaidoyer pour l'expansion et la transposition des projets, un soutien à l'acquisition des connaissances et des travaux de recherche opérationnelle.

34. La principale entité de contrepartie est le Ministère de la santé; parmi les autres partenaires d'importance figurent l'Organisation mondiale de la santé pour la santé maternelle et infantile, la vaccination et la nutrition; le Fonds des Nations Unies pour la population pour la maternité sans risques et les modes de vie des adolescents; et d'autres membres du groupe des Nations Unies sur la santé pour les questions de financement et de réforme des systèmes de santé.

35. Le programme facilitera la mise au point, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques concernant le VIH/sida axées sur les enfants et la mobilisation des ressources nécessaires en la matière pour a) les soins, le traitement et la protection à apporter aux enfants infectés ou affectés par le VIH/sida; et b) une réduction de la vulnérabilité des enfants au VIH, s'agissant notamment de la stigmatisation et de la discrimination dont ils font l'objet ainsi que leur famille.

36. Les domaines d'action du programme sont : a) la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, les soins et le traitement à apporter aux enfants touchés par le VIH; b) les soins, la protection et le soutien à apporter aux enfants touchés par le VIH/sida; c) la réduction de la vulnérabilité des enfants au VIH; et d) la planification, le suivi et la coordination pour les enfants touchés par le VIH/sida. Les principales stratégies seront l'acquisition et la diffusion de connaissances, le recueil d'informations stratégiques sur la vulnérabilité des enfants, le renforcement des capacités locales, les partenariats et la participation des enfants. Les principales entités de contrepartie seront le Comité de travail du Conseil d'État sur le VIH/sida, le Ministère de la santé, le Ministère des affaires civiles, le Ministère de l'éducation et le Comité national pour les soins à apporter aux enfants. Les activités concernant le VIH/sida seront coordonnées et mises en œuvre de manière intersectorielle afin de promouvoir la mise au point de politiques et directives intégrées, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies s'occupant du VIH/sida.

### **Approvisionnement en eau et assainissement du milieu**

37. Le programme vise à remédier au problème de la mauvaise qualité de l'eau et à l'accès limité des foyers et écoles des zones rurales à des infrastructures d'assainissement tenant compte de l'environnement et adaptées aux enfants. De nouvelles normes concernant les infrastructures d'assainissement des écoles rurales et notamment l'accès à des installations permettant de se laver les mains et à l'eau potable, seront mises au point. Un appui sera apporté à la mise au point de politiques, normes et directives nationales, par le biais de la collecte de données et de la mise en commun des meilleures pratiques et des expériences menées sur les plans national et régional. Les progrès réalisés en matière de lutte contre l'empoisonnement à l'arsenic et au fluorure seront consolidés et se poursuivront

grâce à la mise au point d'une stratégie de communication sur les questions de qualité de l'eau et au renforcement des capacités de surveillance et de suivi.

38. Les partenariats existant avec l'OMS et la Banque mondiale sur l'assainissement rural, l'hygiène et la qualité de l'eau seront renforcés et les réseaux régionaux élargis de manière à faire campagne auprès des autorités pour qu'ils adoptent de nouvelles politiques dans ces domaines.

### **Éducation et développement de l'enfant**

39. Les disparités en ce qui concerne la qualité de l'éducation de base, la différence de normes pour l'évaluation des connaissances et des résultats obtenus et l'inégalité des sexes pour ce qui est de la fréquentation scolaire et des taux d'achèvement des études demeurent des problèmes majeurs, en particulier dans l'ouest du pays. Se fondant sur des méthodes novatrices déjà utilisées et les enseignements tirés, le programme permettra de recueillir des données et de faciliter l'élaboration de politiques nationales et de plans sous-nationaux visant la réduction des disparités en matière d'éducation tenant au sexe et à l'appartenance ethnique et affectant les enfants touchés par les migrations. Le programme promouvra l'objectif du Gouvernement d'un développement axé sur l'être humain et équilibré de l'ensemble des enfants. Les projets menés s'inspireront de travaux de recherche pilotes et opérationnels pour la mise au point de normes et directives nationales. Quatre domaines seront abordés : a) les écoles maternelles et primaires qui devront être adaptées aux enfants et sûres et ne présenter aucun danger pour leur santé; b) les centres d'apprentissage et d'information pour les enfants qui ne vont pas à l'école; c) les différentes phases du développement et l'évaluation des connaissances; d) la gestion des écoles afin de mettre en place un cadre d'apprentissage sûr, salubre et tenant compte des sexospécificités; et e) le suivi et le soutien de la planification de l'éducation et des normes applicables aux écoles et à l'acquisition des connaissances.

40. Les compétences aux échelons administratifs les plus bas se verront améliorées grâce au renforcement des capacités. La coordination inter et multisectorielle sera renforcée en vue de campagnes de sensibilisation à l'échelon du pays sur les pratiques concernant les soins à apporter aux enfants, l'accélération de l'éducation des filles, l'autonomie fonctionnelle permettant de faire face à des situations d'urgence, la réduction de la vulnérabilité (en particulier au VIH/sida) et la mise au point de critères devant absolument être pris en compte pour l'assainissement et la sécurité dans les écoles. L'évaluation du matériel et des programmes d'enseignement pour s'assurer de la prise en compte des sexospécificités et la fourniture de matériels pédagogiques, ludiques et promouvant la créativité faciliteront l'intégration de normes scolaires adaptées aux enfants. L'appui apporté à l'élaboration des politiques sera étayé par la réalisation d'études, le suivi de la qualité des données, l'existence de réseaux participatifs et consultatifs et des activités de sensibilisation.

41. Les partenariats ne concerneront pas seulement le Ministère de l'éducation et l'Association chinoise de la science et de la technologie mais également la Commission nationale de développement et de réforme, le Comité national de travail sur les enfants et les femmes et un certain nombre d'instituts de recherche. Les partenariats interinstitutions, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale, seront

renforcés pour couvrir l'apprentissage de l'autonomie personnelle, l'évaluation des connaissances et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.

### **Protection de l'enfance**

42. Le programme aborde trois grandes questions dans le contexte de la transformation socioéconomique rapide de la Chine : a) la mise au point de systèmes et de réseaux de protection de l'enfance améliorés tant au niveau des communautés qu'aux niveaux plus élevés, notamment pour la préparation aux situations d'urgence et la mise au point d'un système de justice pour mineurs fondé sur les droits; b) la prévention du trafic, de la violence à l'égard des enfants et des traumatismes qu'ils subissent et les mesures à prendre en la matière; et c) la protection des enfants touchés par le VIH/sida, des enfants handicapés et de ceux qui n'ont personne pour s'occuper d'eux (notamment les enfants abandonnés, orphelins et vivant ou travaillant dans la rue).

43. Le programme pourra être mis en œuvre grâce à la création de bases de connaissances solides sur les questions de protection de l'enfance et l'obtention de données faisant encore défaut ainsi qu'à la réalisation d'activités de sensibilisation et la mise au point de politiques fondées sur les résultats des travaux de recherche et des projets pilotes ayant fait leurs preuves. L'accent sera également mis sur les activités de renforcement des capacités, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de programmes axés sur les droits et les résultats, la communication et l'éducation des médias. Du fait du caractère intersectoriel des questions traitées dans le cadre des programmes concernant la protection de l'enfance, l'éducation et le VIH/sida, la collaboration se devra d'être étroite.

44. Au nombre des principaux partenaires figureront l'Assemblée populaire nationale, le Comité national de travail sur les enfants et les femmes, le Bureau du Procureur suprême du peuple, la Fédération des femmes de Chine, le Ministère des affaires civiles, le Ministère de la sécurité publique et le Ministère de la justice. D'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales participeront en tant que de besoin. L'UNICEF coordonnera étroitement son soutien à celui d'organismes des Nations Unies tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres ONG internationales.

### **Plans d'action et promotion des droits de l'enfant**

45. La Chine est un exemple parfait de pays ayant recours à des plans nationaux et sous-nationaux pour définir les objectifs en matière de santé, d'éducation et de protection des enfants. Le programme permettra de continuer à soutenir le Comité national de travail sur les enfants et les femmes et le Bureau national de statistiques pour ce qui est du suivi et de l'évaluation de l'application du présent plan d'action national en faveur des enfants et de la mise au point du prochain. Le programme a) facilitera l'analyse de la situation de millions d'enfants touchés par les migrations, tant ceux qui migrent que ceux qui sont laissés à des aidants; b) essaiera des stratégies novatrices pour relever les défis spécifiques auxquels ils doivent faire face; et c) contribuera à la mise au point des politiques. Le programme promouvra également l'adoption d'approches axées sur les droits des enfants dans les campagnes de communication nationale menées par la Fédération des femmes de Chine afin de lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que l'éducation familiale.

46. Le Programme local de planification et d'action en faveur des enfants deviendra un projet portant surtout sur le renforcement des capacités des autorités locales de gérer efficacement les microcrédits accordés aux femmes rurales pauvres dans les 34 districts sur lesquels portera le projet pendant trois ans et de leur en assurer l'accès. L'UNICEF ne financera aucun nouveau projet de microcrédit mais mettra plutôt l'accent sur l'amélioration du système de suivi des prêts. Le projet facilitera également la mise en œuvre de plans d'action locaux pour les enfants dans un certain nombre de districts pauvres.

### **Coûts intersectoriels**

47. Il s'agit là de l'appui général à la planification, au suivi et à l'évaluation du programme, et notamment des services d'approvisionnement et de passation de marchés bénéficiant également à d'autres pays. Les activités de communication à l'appui du programme de pays et divers autres frais annexes sont également compris. Il est proposé, au titre du programme intersectoriel, d'établir une réserve de 4 millions de dollars permettant de répondre de manière souple aux besoins qui se font jour et d'adopter des méthodes novatrices.

### **Principaux partenariats**

48. Le programme de pays permettra d'accroître le nombre et la diversité des partenariats. Le PNUAD a souligné les possibilités de coopération avec les autres entités des Nations Unies, notamment l'OMS et le FNUAP en ce qui concerne la santé des enfants; les membres du groupes des Nations Unies s'occupant du VIH/sida; et l'OIT et le Projet interinstitutions des Nations Unies sur le trafic des êtres humains dans le bassin du Mékong pour ce qui est du travail et du trafic des enfants. Les partenariats existant avec les médias pour les activités de sensibilisation et de diffusion des connaissances se développeront et de nouveaux liens avec les médias diffusés sur le Web seront établis. Le programme sera l'occasion de travailler avec le nouveau secteur des ONG en Chine, en particulier dans des domaines importants tels que la protection et la participation des enfants. Les partenariats avec des organismes bilatéraux en vue de l'élaboration de politiques touchant des domaines clefs se développeront, notamment avec le Ministère britannique du développement international et la Banque mondiale pour l'assainissement et avec la Banque asiatique de développement pour la nutrition. Les partenariats pour les activités de sensibilisation et la collecte de fonds avec le secteur privé et les comités nationaux de l'UNICEF porteront surtout sur des questions telles que le VIH/sida, la prévention des traumatismes des enfants, la nutrition, la santé maternelle et infantile et le développement du jeune enfant.

### **Suivi, évaluation et gestion des programmes**

49. La Chine dispose d'un système statistique national bien établi et procède notamment régulièrement à des recensements et à des enquêtes afin d'obtenir des données sur la situation des enfants et évaluer les indicateurs clefs. Toutefois, les capacités nationales d'analyse de données non ventilées, en particulier pour ce qui est de variables telles que le sexe et l'appartenance ethnique, ont besoin d'être renforcées et feront l'objet d'un soutien. L'UNICEF a facilité la transformation au niveau national de *DevInfo* en *NPAInfo* qui servira d'outil pour suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du plan d'action national et soutiendra également son utilisation à l'échelon sous-national.

50. Le programme accordera une attention accrue au suivi et à l'évaluation grâce à la mise au point d'un plan intégré de suivi et d'évaluation portant principalement sur la mesure des résultats obtenus pour les enfants, en particulier pour ce qui est de l'objectif général d'influencer l'élaboration des politiques par le biais de l'acquisition et de la diffusion des connaissances. Le rythme rapide du développement fera de l'examen à mi-parcours une étape essentielle du programme de pays, fournissant l'occasion d'axer la coopération sur des questions prioritaires et d'identifier celles qui n'ont plus besoin d'appui. En préparation de l'examen, l'UNICEF et les entités de contrepartie évalueront les innovations du programme relatives aux connaissances, aux activités de sensibilisation et à l'analyse des politiques.

51. Le Ministère du commerce coordonne le programme de pays en assurant une liaison régulière avec les ministères d'exécution et UNICEF Chine. Le Fonds veillera à ce que les liens entre le programme de pays et le Comité national de travail sur les enfants et les femmes soient renforcés afin de suivre la situation générale des enfants en Chine et d'identifier les questions préoccupantes qui se font jour. UNICEF Chine continuera de soutenir le processus de réforme des Nations Unies et jouera un rôle clef dans le suivi de la mise en œuvre du PNUAD et la mise à jour du bilan commun de pays.

---